

COUPS DE PROJECTEUR

- **Comme noté dans le règlement, les autorisations d'absence, pour raisons impératives notamment familiales, peuvent être demandées au chef d'établissement par mail.** (direction.ecole@jdapessac.eu)
- Les départs anticipés en vacances et les vacances prises sur le temps scolaire ne sont pas autorisés. La recrudescence de ce phénomène l'année scolaire passée m'amène à faire ce rappel.
- Toute absence pour maladie doit être impérativement signalée par téléphone au 05 56 46 15 42 ou par mail à secretariat.ecole@jdapessac.eu.
- Le secrétariat est ouvert de 8h à 12h30 puis de 13h30 à 17h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. **Il est fermé de 12h30 à 13h30.**
- Les portails de l'école ferment à **8H30**, heure à laquelle les élèves rentrent en classe. L'école ferme à **18h30**. **Merci de respecter ces horaires.**
- Etude du soir (du CP au CM2) : **les parents ne rentrent pas dans la salle de classe pour récupérer leur enfant, ils attendent à la porte.**
- Vêtements :
 - **Noter le nom de votre enfant sur les vêtements.**
 - **Les récupérer au fur et à mesure que votre enfant les a perdus.**
- **Mise en sens unique partielle** de la rue du Luc de **8h10 à 8h40** à compter du **lundi 1er septembre 2026.**

